

**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2010  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

***Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales***

---

De conseillers en exercice : 28

De présents : 24

De votants : 27

L'an deux mille dix, le 7 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

***Présents*** : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.VERNAZOBRES P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O SUSINI J.C.ROUX C BEAUFILS P.BORDEL et MMES C MARCHAL G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ N.FAILLET S.KOROL M.DUC F.ARTOLLE L.BOULAIRE L.DA CRUZ C.JOVET

***Absents*** : MM J.L.LAFONT MMES J.ROZÉ S.CELANI V. PUPIER

***Pouvoirs*** :

MJ.L.LAFONT donne pouvoir à Mme BRUYAS-HERNANDEZ

Mme J.ROZÉ donne pouvoir à M P.VERNAZOBRES

Mme PUPIER donne pouvoir à Mme C.JOVET

Madame Nathalie FAILLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 octobre 2010, que la convocation du Conseil avait été faite le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**N° 01.10.10 : Budget principal – Décision modificative n°1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,  
APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

---

**N° 02.10.10 : Budget annexe de l'assainissement – Décision modificative n°1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,  
APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement.

---

**N° 03.10.10 : Affectation des résultats 2009 - Rectification**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,  
APPROUVE** la modification de l'affectation des résultats reportés au budget supplémentaires sus mentionnée.

---

**N° 04.10.10 : ZAC du Petit Bourg – Compte Rendu Annuel 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,** prend acte du compte rendu annuel de l'exercice 2009 de la d'Equipement du Rhône et de Lyon sur la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Petit Bourg.

---

**N° 05.10.10 : Subvention exceptionnelle à l'association JOYEUSE BOULE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'attribution à titre exceptionnel d'une subvention de 800 € à l'association JOYEUSE BOULE pour sa qualification aux Championnats de France de quadrettes 4<sup>ème</sup> division.

---

### N° 06.10.10 : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 2010 au Contrat Enfance Jeunesse concernant l'extension de l'accueil de loisirs aux enfants de 6 à 9 ans et l'accueil périscolaire dans les écoles maternelles et tout document afférent.

---

### N° 07.10.10 : Cession gratuite Le Clos du grand Champ

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit du terrain nécessaire contre la réalisation de travaux tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus et
  - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte notarié et tout document afférent.
- 

### N° 08.10.10 : Déclassement et cession d'une partie de la Place du Paleyron

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la modification de la délibération du 3 décembre 2009

- en retirant du déclassement et de la cession une bande de 2m de large portant la surface à déclasser et à céder à 103 m<sup>2</sup> environ
  - en supprimant toute création d'une servitude de passage, la commune restant propriétaire de l'emprise d'accès aux logettes d'éclairage public
  - toutes les autres dispositions mentionnées dans la délibération du 03/12/09 restent inchangées.
- 

### N° 09.10.10 : Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais – Rapport d'activité 2009

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, prend** acte du rapport du SIEPEL pour l'exercice 2009.

---

### N° 10.10.10 : Modification du tableau des effectifs

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en transformant un poste d'adjoint technique de 2° classe devenu vacant en emploi soit de contrôleur de travaux soit de technicien supérieur, pour seconder la Directrice des Services Techniques.

---

### N°11.10.10 : Remplacement du délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal Murois

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**M Jean-Claude ROUX** est élu délégué titulaire de la Commune de Saint Bonnet de Mure auprès du Syndicat Intercommunal Murois.

---

### N° 12.10.10 : Remplacement de Mme Marie DUC à Comm'une aventure et au comité de pilotage e la Câlinerie

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, sont élues mesdames :**

- Florence ARTOLLE est élue comme déléguée auprès du Comité de pilotage de la Câlinerie
  - Véronique PUPIER est élue comme déléguée auprès de l'association Comm'une aventure.
- 

### N° 13.10.10 : Election des délégués titulaires à la place des suppléants du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

**SONT ELUS, A L'UNANIMITE,**

- Monsieur Maurice GELIN et Madame Lila BOULAIRE en qualité de titulaires et

- Monsieur Pierre VERNAZOBRES et Madame Nathalie FAILLET en qualité de suppléants.
- QUESTIONS DIVERSES :**